



**PLATEFORMES DE COORDINATION EN  
PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE**

**HAUTE-SAÔNE**

Association  
de Bourgogne Franche-Comté



Hospitalière  
de Bourgogne Franche-Comté

# SANTÉ MENTALE INFOS

N°4 – Juillet 2021

## EN QUELQUES MOTS...



### PLATEFORME DE COORDINATION EN PSYCHIATRIE ET SANTÉ MENTALE DE HAUTE-SAONE (PCPSM HS)

Vous trouverez dans cette édition estivale des informations concernant deux nouvelles expérimentations régionales dans le champ de l'insertion professionnelle, déployées localement, ainsi que la présentation de services dans le champ de la protection de l'enfance pour lesquels les professionnels de terrain ont porté un intérêt fort lors des "rencontres Interconnaissance" organisées par la PCPSM de Haute-Saône en lien avec les partenaires.

Un grand merci aux professionnels ayant contribué à la parution de cette nouvelle édition!

Bel été à tous!

**Contact :** 03.84.76.92.96 / 06.24.83.15.25  
pcpsm-hs@ahbfc.fr

#### ACTUALITÉS

*page 2*

#### ZOOM SUR DEUX DISPOSITIFS /PROTECTION DE L'ENFANCE



- POLE PROTECTION DE L' ENFANCE MILIEU OUVERT / AHSSEA
- UNITE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT/ PJJ

*page 3*

*page 4*

#### REGARD SUR DEUX EXPERIMENTATIONS /CHAMP DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- L'H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES (CAP EMPLOI/AHSSEA)
- LE DISPOSITIF "PRISME BFC" (HANDY'UP)

*page 5*

*page 6*



## INSTRUCTION

N°SGMCAS/2021/74 du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative aux engagements du gouvernement pour l'année 2021 autour de la politique des 1000 premiers jours de l'enfant et de ses modalités de déclinaison territoriale, ainsi qu'aux leviers supplémentaires mis à disposition des acteurs locaux

- En BFC, l'ARS pour son volet "santé" et la DREETS pour son volet "social" ont fait le choix de s'unir pour publier un AAP territorial afin de répondre à l'enjeu de soutenir les initiatives locales, expérimentales et innovantes qui renforceront l'incarnation de l'enjeu de santé publique des 1000 premiers jours
- 6 thématiques : le repérage des situations de fragilité et l'accompagnement des parents sans rupture tout au long des 1000 premiers jours ; le développement d'actions en promotion de la santé pour les plus petits ; la prévention de l'isolement et de l'épuisement des parents, notamment des mères en post-partum ; l'aménagement des lieux et de l'offre pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits, notamment des plus défavorisés ; la conciliation des temps entre vie professionnelle et parentalité ; la place du père ou du second parent dans le parcours des 1000 premiers jours.

## MESURE 31 DU SEGUR DE LA SANTE

Renforcer l'offre de soutien psychiatrique et psychologique de la population

- Cette mesure prévoit la mise en place d'un dispositif de renforcement en psychologues dans les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) et les centres de santé (CdS).
- Cette mesure vise à améliorer la prise en charge de la santé mentale des Français. Elle doit permettre la solvabilisation de consultations de psychologues pour la prise en charge d'états de souffrance psychique dans la cadre d'un parcours de soins coordonné par le médecin traitant.
- Le dispositif doit permettre l'orientation par tout médecin traitant (qu'il soit médecin généraliste, pédiatre ou gériatre) vers le psychologue pour des patients qui présentent des troubles psychiques légers à modérés.

## ZOOM SUR DEUX DISPOSITIFS RELATIFS À LA PROTECTION DE L'ENFANCE



**POLE PROTECTION DE L'ENFANCE MILIEU OUVERT DE L'AHSSSEA**



Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

**UNITE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (UEMO) / PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)**



## POLE PROTECTION DE L'ENFANCE MILIEU OUVERT (AHSSEA)

### DAEDR – Dispositif Action Éducative Renforcée à Domicile

Dans le cadre de la protection de l'enfance, les objectifs initiaux du service sont l'alternative à la séparation, l'accompagnement d'une sortie de placement des enfants lorsque la situation est encore fragile, l'alternative à un placement inopérant, ainsi que la guidance parentale soutenue.

Le service intervient soit au titre du contrat d'aide éducative signé entre le Président du Conseil Départemental et les titulaires de l'autorité parentale, soit sur ordonnance du Juge des Enfants.

Habilité pour le suivi de 145 mineurs, le service se situe à Vesoul et intervient sur l'ensemble du territoire de Haute-Saône.

L'équipe est composée de 16 salariés (travailleurs sociaux, psychologues cliniciennes, directrice adjointe et secrétaire administrative).

### AEMO – Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert

L'exercice de la mesure doit permettre un soutien à la parentalité, une reconstruction des liens sociaux et familiaux, une évolution positive de la situation et une suppression ou une limitation du danger pour les enfants.

Le service se situe dans le champ de l'assistance éducative judiciaire, qui regroupe un ensemble d'interventions sociales mises en œuvre en application d'une décision du Juge des Enfants.

Le service est habilité pour le suivi de 635 mineurs.

L'équipe est constituée de 32 salariés (travailleurs sociaux, psychologues cliniciennes, chefs de service et secrétaires administratives).

Le service, dont le siège social se situe à Vesoul, dispose de deux sites à Lure et Gray. Il intervient sur l'ensemble du territoire de Haute-Saône.

### SSP – Service Social de Prévention pour l'Action à Domicile Éducative

La mission du service est d'aider et soutenir les pères et les mères dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités parentales tout en garantissant la protection des enfants.

Le service est habilité pour le suivi de 450 mineurs.

L'équipe est constituée de 22 salariés (travailleurs sociaux, psychologues cliniciennes, cheffes de service et secrétaires administratives).

Le service, dont le siège social se situe à Vesoul, dispose de deux sites à Lure et Gray. Il intervient sur l'ensemble du territoire de Haute-Saône.

Le cadre qui institue la mesure éducative est le contrat d'action éducative à domicile, signé entre le Président du Conseil Départemental, représenté par le Responsable du Centre Médico-social, et les titulaires de l'autorité parentale.

### SPS – Service de Prévention Spécialisée

La mission du service s'inscrit dans le cadre de la Protection de l'Enfance. La pratique de la Prévention Spécialisée en France se construit depuis les années 50, lorsque pour la première fois des bénévoles et éducateurs font la démarche d'aller hors les murs rencontrer un public jeune, marginalisé ou en voie de marginalisation.

Le territoire d'intervention du service au sein du département de Haute-Saône est représenté par les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Gray, Héricourt, Lure, et Vesoul. Par conséquent, le service, dont le siège social se situe à Vesoul, dispose de trois sites à Gray, Héricourt et Lure.

Les actions sont menées selon le principe de la libre adhésion, en l'absence de mandat nominatif, dans le respect de l'anonymat.

L'équipe est composée de 10 salariés (travailleurs sociaux, cheffe de service, secrétaire administrative, et un agent technique intervenant pour différents services de l'association)

AMANDINE CERESER, DIRECTRICE POLE PROTECTION DE L'ENFANCE MILIEU OUVERT (AHSSEA)



## UNITE EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (PJJ)

« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance et, parmi ceux-ci, ceux qui ont trait à l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains ». Extrait de l'exposé des motifs de l'ordonnance du 02 février 1945 créant l'Education Surveillée.

Avant-guerre, les enfants délinquants étaient soit emprisonnés (prison de la Petite Roquette à Paris), soit envoyés au bagne (bagne de Belle Ile au large de la Bretagne). En 1945, un mineur délinquant devient un mineur à protéger. De grands internats, appelés vulgairement « maisons de correction » sont créés (cf. "Les 400 coups" de François Truffaut). Dans les années 70, l'Education Surveillée laisse la place à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. De petites unités d'hébergement (de 10 à 12 mineurs), des unités de milieu ouvert sont créées : il s'agit de suivre tous les mineurs sous-main de justice, qu'il soient placés ou à domicile afin de travailler sur la commission des faits (prévention de la réitération), de travailler à leur réinsertion professionnelle ou scolaire (droit commun), de les faire gagner en autonomie à l'approche de la majorité.

En effet, la PJJ, seul organisme habilité à suivre des mineurs délinquants (faisant partie du ministère de la justice), ne peut pas suivre de jeunes au-delà de leurs 21 ans (au pénal) et 18 au civil.

Il n'y a qu'une seule école en France où sont formés les éducateurs et les directeurs : l'Ecole nationale de la PJJ, située à Roubaix. Les psychologues, les assistantes sociales, les professeurs techniques et les infirmières sont issus « du droit commun » et passent un concours pour intégrer cette administration.

Comme l'explique S.LIENARD, "l'intervention auprès d'un jeune et de sa famille ne peut se réaliser que si nous avons un mandat de justice (ordonnance ou jugement), ce qui nous différencie des éducateurs de prévention par exemple. Nous n'avons aucune formation dans le handicap, ce qui nous différencie des éducateurs spécialisés et explique notre dénuement, face à des jeunes relevant autant de l'éducatif que de la santé mentale car aucun hébergement n'est formé à cela, même si nous avons des psychologues et parfois des psychiatres vacataires".

Au fil des années, de nouvelles structures d'hébergement (CER, CEF, EPM) ou de milieu ouvert (UEAJ) ont été créés, mais le but est toujours : la protection de l'enfance délinquante et la lutte contre la récidive.

"Pour avoir un bon aperçu du travail d'un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, je vous conseille le très beau film « La tête haute » d'Emmanuelle Bercot. Catherine Deneuve a le rôle de la Juge des Enfants et Benoit Magimel, celui de l'éducateur PJJ" (S.LIENARD).

CER : centre éducatif renforcé

CEF : centre éducatif fermé

EMP : établissement pour mineurs (situé dans certaines grandes prisons et servant de quartier mineurs)

PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

UEAJ : unité éducative d'activités de jour (réinsertion scolaire ou professionnelle) où les jeunes vont en attendant de revenir dans le droit commun.

## SYLVIE LIENARD, RESPONSABLE D'UNITE / UEMO VESOUL (PJJ)

# REGARD SUR DEUX EXPERIMENTATIONS DANS LE CHAMP DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

**UNE OFFRE COMPLEMENTAIRE DE CAP EMPLOI (AHSSEA) : « L'H'ACTIVATEUR DE COMPETENCES » EST UN PROJET REGIONAL INNOVANT ET SOLIDAIRE QUI UTILISE LA FORCE DU COLLECTIF.**



*« L'H'Activateur de compétences, ensemble engageons-nous pour l'emploi des personnes en situation de handicap »*

Cette expérimentation de 3 ans a débuté en mars 2021 dans le département de Haute-Saône. Elle s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet « 100% inclusion » issu du programme du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Le Conseil Départemental de la Haute-Saône participe au financement de cette action dont 20 allocataires RSA pourront bénéficier en 2021.

Elle repose sur une offre d'accompagnement solidaire, basé sur la force du collectif qui conjugue interventions de professionnels et de bénévoles. Chaque personne bénéficie d'un parcours multimodal de 12 mois en moyenne qui se compose d'ateliers sur-mesure visant à développer et exploiter des compétences qui traversent la vie professionnelle comme personnelle dans le but du retour à l'emploi (formation au numérique, atelier cuisine, développement personnel...).

Elle s'adresse à toute personne en situation de handicap avec une orientation en milieu ordinaire :

- Sans emploi depuis plus de 12 mois inscrite ou non à Pole Emploi,
- Ayant des difficultés à se projeter dans l'emploi et souhaitant travailler son projet professionnel
- Ayant connu des ruptures et des échecs dans son parcours

Les engagements de L'H'Activateur de compétences s'inscrivent dans une logique inclusive qui repose sur le pouvoir d'agir de la personne tout en faisant la promotion de la solidarité et de la pair aideance.

*« Tout seul on va plus vite. Ensemble, on va plus loin. »*

Contact Haute-Saône  
[projet70@hactivateurdecompetences.fr](mailto:projet70@hactivateurdecompetences.fr)  
06 73 24 47 54

**FABIENNE ROUX, DIRECTRICE CAP EMPLOI (AHSSEA)**



## UN NOUVEAU DISPOSITIF REGIONAL AVEC UNE INTERLOCUTRICE DEPARTEMENTALE : PRISME BFC (GROUPEMENT ASSOCIATIF HANDY'UP)



**PRISME BFC** est l'acronyme de **P**asserelle **R**égionale Pour L'**I**nclusion Et Le **S**outien Dans Le **M**onde De L'**E**mloi **B**ourgogne **F**ranche-**C**omté.

Dans le cadre des orientations nationales et des ambitions du Projet Régional de Santé 2018-2022 participant à la transformation de l'offre PH dans une visée résolument inclusive, l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté a lancé en 2019 un appel à projets départementaux pour créer un réseau de référents sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre du dispositif PRISME et les actuels cinq postes dédiés sont donc financés intégralement par des CNR (crédits non reconductibles) permettant une gratuité du service.

Le projet est, pour la Haute-Saône, porté par l'association Handy'up. A ce jour, les départements du Doubs, du Jura, du Territoire de Belfort et la Saône et Loire ont également mis en œuvre cette passerelle pour l'inclusion.

Le référent territorial a pour mission d'animer le réseau d'insertion professionnelle et de faciliter l'orientation vers le monde du travail des jeunes en situation de handicap âgés de 14 à 25 ans.

Cette plateforme ressource peut être sollicitée par les professionnels des établissements médico-sociaux, sanitaires ou sociaux (tout organisme gestionnaire confondu), par les services publics de l'emploi, organismes de formation, employeurs et les autres partenaires locaux.

La référente territoriale ne propose pas d'accompagnement direct des jeunes mais un regard extérieur et une recherche de solutions pour les professionnels faisant face à une situation complexe ou nouvelle. Elle va également partager des informations, bonnes pratiques, et développer de nouveaux outils liés aux besoins des structures. La plateforme a vocation à être un espace de travail collaboratif et un incubateur de parcours alternatifs.

### **Contact de la référente territoriale :**

**Camille Andriot**, [candriot@adapeipro70.fr](mailto:candriot@adapeipro70.fr) - 06 09 53 72 39

**PRISME**  
BFC

PASSERELLE RÉGIONALE POUR L'INCLUSION  
ET LE SOUTIEN DANS LE MONDE DE L'EMPLOI  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMITÉ DE RÉFLEXION : Gilda CARVELLI (Handy'up) ; Sébastien DUMOND (ESAT Villersexel AHS-FC) ; Delphine FLORES (PCPSM, AHBFC) ; Sabrina RÉNET (Mission locale Vesoul)

COMITÉ DE RÉDACTION : Delphine FLORES

COMITÉ DE RELECTURE : Luc BÉNET (DG, AHBFC) ; Christelle THOMAS (Chargée de communication, AHBFC)